

PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT

ÉTUDIANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

SITUATIONS DE HANDICAP
-
TROUBLES DE SANTÉ
INVALIDANTS



PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT

+ D'INFOS SUR LE



Aménagements d'études

VOUS AVEZ **BESOIN** **D'AMÉNAGEMENTS** POUR **VOS ÉTUDES ?**

Dès la rentrée, inscrivez-vous au Pôle Handicap Étudiant.

L'objectif est d'évaluer tous vos besoins pour mieux vous accompagner :

- ☑ **Accompagnement pédagogique** : aménagement du cursus, aménagement de votre emploi du temps, assistance aux études, preneurs de notes en présentiel...
- ☑ **Accessibilité** : visites et repérages des locaux, numérisation, adaptation de documents...
- ☑ **Aménagements** relatifs aux examens

Selon vos besoins, un entretien pourra être organisé, éventuellement en équipe plurielle.

Ne tardez pas !

Contactez au plus vite le Pôle Handicap Étudiant ou le Service de Santé Étudiante.



Contacts en dernière page

Aménagements d'examens

VOUS AVEZ **BESOIN** **D'AMÉNAGEMENTS** POUR **VOS EXAMENS ?**

Matériel spécifique, assistance humaine, majoration de la durée de l'épreuve...

Attention : pour que votre service de scolarité puisse mettre en œuvre l'organisation de vos examens, vous devez impérativement prendre un rendez-vous auprès du Service de Santé Étudiante :

➤ **Avant le 15 octobre pour le premier semestre**

➤ **Avant le 20 février pour le second semestre**

Si des aménagements sont préconisés, vous recevrez une notification d'aménagement pour les examens, **à présenter systématiquement à vos enseignants** chargés de TD*.

Le Pôle Handicap Étudiant transmettra cette notification à votre scolarité.

Documents à fournir pour le rendez-vous avec le médecin (si vous les possédez) :

- Notification d'aménagement délivrée pour le Bac ou par l'établissement précédent (PAEH**)
- Documents médicaux actualisés (si troubles DYS : bilan orthophonique détaillé et chiffré de moins de deux ans)
- Notifications utiles transmises par votre MDPH*** (ex : RQTH***, carte d'invalidité, etc.)

*Travaux Dirigés

** Plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap

*** MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



Vos contacts

PÔLE **HANDICAP** ÉTUDIANT

Accueil des étudiants tous les jours

📍 Manufacture des Tabacs | Espace rue Sud
Bât. EB - Rez-de-chaussée

📞 **04 78 78 78 01** ✉ handicap@univ-lyon3.fr

SERVICE DE **SANTÉ** ÉTUDIANTE

Prise de rendez-vous directement à l'accueil
du service ou par téléphone

📍 Manufacture des Tabacs | Espace rue Sud
Bât. EG - Rez-de-chaussée

📞 **04 78 78 79 83**



SERVICE DE
SANTÉ ÉTUDIANTE

PÔLE
HANDICAP
ÉTUDIANT

MANUFACTURE
DES TABACS
REZ-DE-CHAUSSÉE



📍 Manufacture des Tabacs
📍 Campus des Quais
📍 Campus de Bourg-en-Bresse

WWW.UNIV-LYON3.FR